

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est donné que lors de sa séance ordinaire devant être tenue le **lundi 6 avril 2020**, à compter de 20 h, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale, Rimouski, le conseil municipal entendra toute personne intéressée à formuler des commentaires sur la demande de dérogations mineures suivante :

- **Immeubles sis aux 21, 4^e Avenue et 24, 3^e Avenue**

Demande de dérogations mineures déposée, en date du 12 février 2020, afin de permettre l'installation de clôtures en bois d'une hauteur excédentaire de 0,8 mètre en cour avant secondaire et situées à une distance de moins de 1 mètre de la ligne de terrain sud des résidences sises aux 21, 4^e Avenue et 24, 3^e Avenue.

Après avoir entendu les personnes intéressées, le conseil municipal statuera sur cette demande de dérogations mineures.

DONNÉ À RIMOUSKI, CE DIX-HUITIÈME JOUR DU MOIS DE MARS DEUX MILLE VINGT

La greffière
Monique Sénéchal